

VILLE DE NOUMEA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE

Service Vie des Quartiers

LC/Interne : 5429

N° 2019/98

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Renouvellement de la convention cadre relative à la formalisation et au développement du partenariat opérationnel existant avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

P.J. : 1 projet de délibération

Depuis plusieurs années la Ville de Nouméa, au travers de son Service Vie des Quartiers, entretient avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), des relations de travail fondées sur la prise en charge sociale de jeunes en difficulté ayant commis des délits sanctionnés par la justice et en instance de jugement, ou déjà incarcérés au Centre Pénitentiaire.

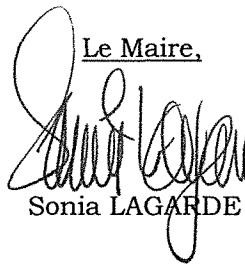
Les jeunes concernés par la présente convention, en rupture manifeste avec la société, les institutions et souvent la famille, sont pris en charge par les éducateurs de rue du Service Vie des Quartiers en relation étroite avec les travailleurs sociaux du SPIP, de façon à organiser leur sortie dans les meilleures conditions possibles.

Les relations entre les services ayant été formalisées par une convention cadre triennale (2016-2018), il est proposé de renouveler ce partenariat mettant en évidence les processus d'intervention et les obligations de chacun afin d'améliorer les échanges entre les professionnels et pour permettre aux jeunes bénéficiant d'un accompagnement une insertion harmonieuse dès leur sortie du Centre Pénitentiaire ; des accords ultérieurs pourront être passés entre les services concernés pour décliner en tant que de besoin les nécessités d'intervention des parties. Ce partenariat est conclu pour une durée de 3 ans.

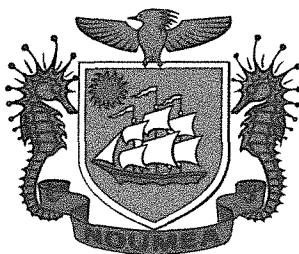
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec le SPIP, la convention cadre relative à la formalisation et au développement du partenariat opérationnel existant avec le Service Vie des Quartiers de la Ville de Nouméa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	37	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (10 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 646

autorisant la signature de la convention cadre relative à la formalisation et au développement d'un partenariat opérationnel existant avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/98 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la convention cadre relative à la formalisation et au développement d'un partenariat opérationnel, d'une durée de trois ans.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUL. 2019**

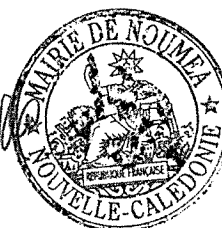
POUR EXTRAIT CONFORME



NOUMEA, LE **19 JUL. 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.P.V. (S.V.Q.)
S.P.I.P.

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **29 JUIL. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances